



08/06/2011

Gaz de schiste, un rapport difficile à exploiter

Énergie. Alors que le Sénat reprend l'examen du projet, deux députés présentent un document contrasté.

Par CORALIE SCHAUB

Il fut un temps pas si lointain - une poignée de semaines à peine -, où l'opposition aux gaz de schiste semblait faire l'unanimité dans la classe politique. Ce temps est révolu. En témoigne le rapport parlementaire qui doit être rendu public aujourd'hui. Les corapporteurs, Philippe Martin (député PS du Gers) et François-Michel Gonnot (UMP, Oise), délivrent chacun une réponse différente à la question de fond : «La France doit-elle définitivement fermer la porte aux gaz et huiles de schiste ?»

Selon nos informations, le premier répond oui. En raison des risques de pollution des nappes phréatiques. Mais aussi parce qu'exploiter ces hydrocarbures ne permettrait pas à la France de respecter ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une façon, aussi, de prouver l'engagement écolo des socialistes.

Le second, lui, dit non. Dans la lignée de ce qu'avait glissé François Fillon en avril («Je ne veux pas que nous fermions la porte à toute possibilité d'exploiter» d'éventuels gisements). Ou de ce qu'ont encore répété ces derniers jours à Libération le ministre de l'Énergie, Eric Besson («On ne peut pas s'offrir le luxe de fermer définitivement la porte quand on voit ce que représente le potentiel de gaz de schiste de nombre de pays»), ou le PDG de Total, Christophe de Margerie («Interdire sans même savoir si notre sous-sol en contient, c'est idiot»). Et sans surprise, puisque François-Michel Gonnot s'était déjà publiquement montré plutôt favorable aux gaz et huiles de schiste, provoquant l'ire de la députée PRG Martine Billard, qui avait demandé sa démission.

Les sénateurs prendront-ils le temps de lire cet objet textuel non identifié ? Ils doivent reprendre demain l'examen du projet de loi sur les gaz de schiste, qui avait été suspendu la semaine dernière, officiellement faute de temps. Une chose est sûre, ce dernier n'a plus grand-chose à voir avec la proposition de loi du député UMP Christian Jacob, dont le gouvernement avait demandé l'examen en «urgence», court-circuitant le rapport parlementaire comme celui de la mission intergouvernementale. La version initiale prévoyait une abrogation pure et simple des permis d'exploration déjà accordés. Mais les députés - la gauche a voté contre - ont finalement décidé que les titulaires des permis auront deux mois pour déclarer la technique utilisée. C'est seulement s'ils recourent à la très contestée «fracturation hydraulique», ou s'ils ne répondent pas, que les permis seront abrogés. Ce que les antigaz de schiste dénoncent comme un «enfumage», une façon de «reculer pour mieux forer» après les élections sénatoriales en septembre et présidentielle en 2012.

Au Sénat, le texte a encore été modifié en commission : il prévoit l'autorisation de la fracturation hydraulique «pour des projets à des fins scientifiques» avec enquête publique préalable. Réaction de la sénatrice PS Nicole Bricq : «Tout est fait pour démobiliser en attendant des jours meilleurs. Mais, côté écologues, ils ne lâcheront pas le morceau.» D'autant qu'ils sont échaudés par une révélation du site Owni.fr selon laquelle Frédéric Salat-Baroux, probable directeur de campagne de Jean-Louis Borloo... défend les huiles de schiste en tant qu'avocat de la société Toreador, active en Seine-et-Marne. Borloo, celui-là même qui avait signé les permis d'exploration de ces ressources.